

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.110

L'An Deux Mille Deux, le 12 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

5 AOUT 2002

DATE D'AFFICHAGE

5 AOUT 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DURAND, GRAMMATICO, MM. GUIARD, LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par M. POTENNEC
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE, Mlles ISENDICK et LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT DU GIRATOIRE DES JARDINS DU MONDE
AVENANT AU LOT N° 1 : "TERRASSEMENTS-V.R.D."

VOTE : 3 ABSTENTIONS
3 CONTRE
24 POUR

Par délibération en date du 18 février 2002 rectifiée par celle du 19 juin 2002, le Conseil Municipal a approuvé la procédure d'Appel d'Offres relative à l'aménagement du Giratoire des Jardins du Monde.

A l'issue de cette procédure, un marché a été conclu en date du 1er mars 2002 avec le groupement d'entreprises ROUSSEAU-MAGNE/ROTRACO pour un montant de 181.852,43 Euros TTC.

Les travaux liés à cette opération avaient pour but la création d'un réseau pluvial, la pose de bordures, l'aménagement de trottoirs, la fourniture et mise en oeuvre d'enrobés bitumineux, la réalisation de revêtement bi-couche rose sur les trottoirs et les îlots.

Afin d'améliorer l'esthétique des ouvrages, il a été demandé aux Services Techniques de remplacer le revêtement bi-couche rose par du béton lavé.

Le montant des travaux supplémentaires est de 25.945,26 Euros TTC.

Le montant du marché de base est ainsi porté de 181.852,43 Euros TTC à 207.797,69 Euros TTC soit une augmentation de 14,27 %.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à l'aménagement du Giratoire des Jardins du Monde et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'avenant à intervenir avec le groupement d'entreprises ROUSSEAU-MAGNE/ROTRACO.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les ouvrages du Giratoire des Jardins du Monde, prévus initialement en bi-couche rose, en béton lavé,
- VU le projet de l'avenant n° 1 au marché du groupement d'entreprises ROUSSEAU-MAGNE/ROTRACO lot n° 1 "Terrassements et V.R.D." concernant l'aménagement du Giratoire des Jardins du Monde,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 04 juillet 2002,
- VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 6 août 2002,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises ROUSSEAU-MAGNE/ROTRACO lot n° 1 "Terrassements et V.R.D." relatif à la nécessité de modifier certains revêtements dans le cadre de l'aménagement du Giratoire des Jardins du Monde,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'avenant à intervenir avec le groupement d'entreprises ROUSSEAU-MAGNE/ROTRACO, pour un montant de 25.945,26 Euros TTC soit une augmentation de 14,27 % ce qui porte le montant du marché de 181.852,43 Euros TTC à 207.797,69 Euros TTC.

- d'imputer les dépenses correspondantes au titre du budget communal 2002.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 août 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS